



Un huissier ne me défiche pas de la banque de france

Par **fafa62**, le 11/05/2009 à 19:47

Bonjour,

j'avais un dossier à réglé chez un huissier de justice mandaté par XXXXXXXXXXXX. J'ai soldé ce dossier depuis le 17 mars. Depuis à chaque fois que j'appel ou que je me déplace à l'étude, la secrétaire me dit qu'elle est désolé mais la comptable n'a toujours pas passées les écritures qui montrent bien mon paiement.

Elle me dit bien que je n'ai plus rien à régler mais les écritures ne sont pas passées. donc ils ne peuvent pas me déficher. Cela me bloque énormément, puisque j'ai un projet à réaliser mais il é bloqué avec cela !!!

Adiez moi svp, j'en ai marre là.

Que puis je faire???

Par **Patricia**, le 11/05/2009 à 20:06

Bonsoir,

Je vous ressens bien enthousiaste concernant votre projet à réalisé mais qui est bloqué.

Sans savoir de quoi il s'agit, même après défichage, les banques octroyent difficilement une aide financière à une personne qui a été interdit bancaire.

Et sont également dans leurs droits de ne vous délivrer ni chéquier et/ou C.B.

Par **Solaris**, le **11/05/2009** à **22:34**

Bonjour,

Il s'avère qu'il y a des délais de reversement pour les fonds reçus par un huissier.
Puis il y a les délais de la BDF environ 2 mois.